



## ACCORD CADRE REGIONAL

2025 – 2028

### Entre

#### **La Fédération Régionale des Travaux Publics**

7, square Boulingrin 31000 Toulouse

Représentée par son Président, Frédéric Charmasson et sa présidente de Commission Emploi Formation, Julie Fabre

### d'une part

#### **Et le réseau pour l'emploi dont :**

##### **France Travail Occitanie**

33/43 avenue Georges Pompidou - Bat. E - BP 93186 - 31131 BALMA Cedex

Représenté par sa Directrice régionale, Madame Karine MEININGER

##### **L'Association Régionale des Missions Locales d'Occitanie**

Ci-après dénommée « ARML »

185 bis allée du Nouveau Monde – 34000 MONTPELLIER

Représenté par son président, Monsieur François RIO

##### **Cheops Occitanie Réseau des Cap emploi**

Le Conseil Handicap et Emploi des Organismes de Placements Spécialisés en Occitanie

Ci-après dénommé « Cheops Occitanie »

8 rue Paul Mesplé - 31100 Toulouse

Représenté par son président, M. Jean-Jacques Favre,

ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,  
**d'autre part.**

## **PREAMBULE**

Les entreprises de Travaux Publics sont confrontées au quotidien aux enjeux des transitions environnementales, numériques et technologiques. La croissance du secteur sera conditionnée par la capacité des entreprises à s'appropriier ces différents enjeux qui entraînent naturellement des répercussions sur les activités, les métiers et les besoins en compétences.

**Les entreprises de Travaux Publics sont au cœur de la transition écologique** dans tous les territoires, urbains comme ruraux. Elles ont le souci de diminuer l'empreinte carbone de leurs chantiers, mais aussi de proposer à leurs clients des solutions techniques et d'aménagement plus respectueuses de l'environnement.

Les initiatives se multiplient pour éliminer progressivement les énergies fossiles, décarboner le secteur, promouvoir l'innovation, entretenir les réseaux et construire des infrastructures plus résilientes. Économie circulaire et décarbonation des procédés s'installent au cœur des savoir-faire des entreprises de Travaux Publics.

Au sein des chantiers, la réduction de l'empreinte carbone passe par une optimisation des flux et de l'énergie utilisée, notamment pour faire fonctionner les matériels. Elle passe également par une optimisation de l'utilisation des matières premières grâce à la valorisation de matériaux recyclés ou à l'utilisation de matériaux moins émissifs.

Quant à la préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques, des nouvelles compétences autour du génie écologique sont en cours de déploiement dans les entreprises de Travaux Publics, portées notamment par de nouvelles techniques innovantes liées aux matériaux utilisés ou à la conception même des infrastructures.

**Les entreprises et les salariés sont également fortement impactés par la révolution numérique** : BIM et technologies 3D, dématérialisation des échanges de données entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises ou bien avec l'environnement extérieur. Ces constats nécessitent de former à de nouveaux métiers et à faire monter en compétence les collaborateurs.

**Enfin, la très haute technologie se fait de plus en plus présente sur les chantiers** avec des exosquelettes conçus pour alléger les charges ou des casques à réalité augmentée permettant d'améliorer la précision des travaux. Les engins autonomes comme les robots tunneliers autonomes, les drones sont déjà utilisés sur des chantiers. Les engins actuels intègrent davantage de technologies : guidage GPS, système de pilotage à distance, capacité de communication, motorisation électrique... Ces évolutions s'accompagneront d'innovations d'usage pour le métier de conducteur d'engins et de nouvelles compétences (pilotage de systèmes automatisés, polyvalence sur différents engins, analyse des données générées par les engins, anticipation des actions réalisées par les engins de manière autonome...). Demain, ces technologies seront d'usage courant dans de nombreux métiers.

Dans ce contexte de profondes mutations environnementales, numériques et technologiques du secteur des Travaux Publics, le développement des compétences constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour assurer l'employabilité des salariés et la compétitivité des entreprises

Par ailleurs, le secteur des travaux publics fait face à d'importants défis de recrutement. Chaque année en Occitanie, en moyenne, plus de 1 000 salariés rejoignent la profession. Si la dynamique de recrutement a été interrompue par la crise sanitaire, elle a repris rapidement par la suite.

Cependant, depuis 2022, le nombre d'emplois est relativement stable, et près de la moitié des entreprises du secteur évoque des difficultés importantes de recrutement entravant leur activité.

Les principaux besoins portent en particulier sur les métiers de :

- Conducteurs d'engins et Terrassiers
- Constructeurs en ouvrages d'art
- Constructeurs de réseaux de canalisations et assimilés
- Constructeurs de routes et assimilés
- Monteurs en réseaux
- Ouvriers VRD
- Poseur de voies
- Mécanicien d'engins

Et les fonctions de :

- Chef de chantier
- Conducteurs de travaux
- Chef d'équipe

85 % des entreprises de travaux publics ont des projets de recrutement dans les 3 ans. 760 projets de recrutement sont actuellement recensés sur l'ensemble des fonctions.

Pour faire face au phénomène naturel de départs à la retraite et à l'évolution des métiers liée à la transition écologique et numérique, la promotion des métiers des Travaux Publics, auprès des différents publics, dont les demandeurs d'emploi, constitue une priorité pour le secteur.

## **LES PARTENAIRES**

### **La Fédération Régionale des Travaux Publics**

La Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) représente et défend les entreprises de Travaux Publics de toutes tailles, spécialités ou départements.

La vocation de la FRTP est de faire valoir les intérêts de la profession et de promouvoir les meilleures conditions de développement du marché des Travaux Publics, de contribuer à la qualité du dialogue social et d'assurer un haut niveau de services à l'ensemble de ses adhérents.

Dans ce cadre, l'une de ces missions consiste en la valorisation des métiers et des formations des Travaux Publics ainsi qu'au développement et à la promotion de la formation professionnelle.

Les entreprises de Travaux Publics en Occitanie conçoivent, construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures et réseaux de notre société. Elles ont réalisé 4,7 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2023.

Le secteur des Travaux Publics rassemble 2 300 entreprises qui emploient 33 100 salariés en Occitanie se répartissant de la façon suivante :

- 53 % : Ouvriers
- 29 % : ETAM
- 18 % : Cadres

Une majorité des effectifs se situe dans les entreprises de plus de 250 salariés, les TPE ne représentant qu'une part relativement marginale de l'emploi (7%).

Les entreprises de Travaux Publics dépendent fortement de la commande publique. Les principaux clients sont les suivants :

- Les collectivités locales : 40,5 %
- Le secteur privé : 33,9 %
- Les grands opérateurs : 21 %
- L'Etat : 2,7 %
- Les concessions et contrats de partenariats : 1,9 %

Les entreprises de Travaux Publics recouvrent une grande diversité de spécialités et de métiers :

- Travaux routiers
- Terrassement
- Adduction d'eau, assainissement et autres canalisations et installations
- Travaux électriques
- Ouvrages d'art et équipements industriels
- Voies ferrées
- Fondations spéciales, sondages, forages
- Travaux souterrains
- Travaux en site maritime ou fluvial

En application de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 sur le Plein Emploi, Pôle emploi est devenu France Travail au 1er janvier 2024. Cette transformation consiste en un changement de dénomination et un élargissement des missions de l'établissement public au sein du réseau pour l'emploi mentionné à l'article L.5311-7 du code du travail.

En tant qu'opérateur, France Travail est notamment chargé d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel et de veiller à la continuité de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il prescrit toutes les actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité. Il favorise leur reclassement, leur promotion professionnelle, ainsi que leur mobilité géographique et professionnelle. France Travail aide et conseille les entreprises dans leurs recrutements, prospecte le marché du travail et a également pour mission de développer une expertise sur l'évolution des emplois et qualifications (article L.5312-1-I du code du travail).

France Travail assure également un certain nombre de missions pour le compte du Réseau Pour l'Emploi. Notamment, il met à disposition des outils et services numériques, des actions de développement des compétences au bénéfice des personnels des autres membres du réseau et assure une fonction d'appui auprès de ce réseau (article L.5312-1-II du code du travail).

En région Occitanie, France Travail opérateur fortement déconcentré pour favoriser l'adaptation territoriale des politiques de l'emploi et résolument orienté au service de ses publics, est composée d'une direction régionale située à Toulouse et de 13 directions départementales, 5 500 collaborateurs répartis dans 78 agences de proximité, 4 points relais couvrant la totalité des bassins d'emploi en Occitanie.

### **Association Régionale des Missions Locales Occitanie (ARML) :**

Au niveau régional, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) d'Occitanie anime et représente les 26 Missions Locales, qui sont des structures associatives, présidées par des élus locaux et réparties sur l'ensemble de la région avec 600 points d'accueil et plus de 1400 professionnels.

Les Missions Locales, qui font partie du Service Public pour l'Emploi, accueillent, informent, orientent et accompagnent des jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ne sont plus scolarisés, dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Les Missions Locales ont une attention particulière pour toucher et s'adapter à tous les jeunes, y compris les plus en difficulté, en développant des démarches d'aller-vers et d'accompagnements personnalisés et renforcés. Elles mobilisent un très vaste tissu partenarial permettant de répondre à la diversité des besoins des jeunes.

L'ARML anime et coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques à destination des jeunes suivis par les Missions Locales de la région. Elle développe une offre de services à destination de l'ensemble des personnels autour de divers thèmes, notamment 16 thématiques métier, afin de permettre les échanges entre structures, d'optimiser les organisations et de faciliter et harmoniser la mise en œuvre des politiques publiques au sein du réseau.

L'ARML a également pour vocation de développer les partenariats régionaux qui permettent d'enrichir l'offre de service déployée localement à destination des jeunes.

### **CHEOPS Le Réseau CAP EMPLOI :**

Créé en 2014, de la fusion des deux réseaux Unith et Ohé Prométhée, et rejoint par des Cap emploi non affiliés, CHEOPS - le Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.

Les missions de CHEOPS :

Les actions permanentes de CHEOPS ont pour objet de :

- Représenter l'ensemble des Organismes de Placement Spécialisés dénommés Cap emploi.
- Participer à la définition et mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Professionnaliser les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

**Cap emploi**, organisme de placement spécialisé, délivre une mission de service public sur l'ensemble du territoire français.

Sa mission est d'informer, conseiller et accompagner les employeurs (quel que soit leur taille et leur secteur d'activité) et les personnes en situation de handicap reconnues ou en voie de l'être (demandeur d'emploi, salarié et agents de la fonction publique) et ce en complémentarité avec France travail dans le cadre d'une offre de service intégrée.

Cap emploi intervient sur l'accompagnement vers l'emploi mais aussi sur l'accompagnement dans l'emploi. Les Cap emploi ont également mission d'accompagner les personnes en situation de handicap (ou en voie de l'être) en emploi et les employeurs lorsque l'impact de la santé met en risque la pérennité de l'emploi (accompagnement DANS l'emploi) ou lorsque la personne souhaite ou doit se projeter sur un autre emploi (accompagnement EN emploi et Evolution professionnelle).

Dans ce cadre, les Cap emploi collaborent avec les acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle du territoire, en complémentarité et en déployant leur expertise emploi/handicap.

Dans le cadre du rapprochement, initié en 2020, entre Cap emploi et Pôle emploi (devenu France travail depuis janvier 2024), ont été créées dans chaque agence France Travail au titre du Lieu Unique d'Accompagnement des Team handicap composées de conseillers France travail à dominante handicap et de conseillers Cap emploi qui interviennent en complémentarité pour sécuriser les parcours d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et les employeurs sur leurs projets de recrutement et d'intégration en emploi. L'expertise des conseillers Cap emploi est mobilisée dans les situations pour lesquelles est établi un besoin important d'accompagnement sur le champ de la compensation du handicap.

Le réseau CHEOPS en Occitanie, c'est :

- 13 Cap emploi
- 250 Salariés
- 1 représentation régionale : Cheops Occitanie

Chaque année, environ :

- 2 200 Retours à l'emploi dans le cadre des Lieu Unique d'Accompagnement aux côtés de France Travail
- 2 300 Maintiens dans l'emploi réussis

## **OBJECTIFS**

Tenant compte des enjeux de chacun des partenaires, la présente convention a pour objectifs :

- De confirmer les modalités de collaboration opérationnelles du Réseau pour l'emploi, avec la Fédération Régionale des Travaux Publics et ses entreprises adhérentes ;
- D'accompagner les entreprises du secteur des Travaux Publics confrontées à des mutations professionnelles et des difficultés de recrutement, en mobilisant l'offre de services du réseau pour l'emploi au bénéfice des personnes en recherche d'emploi ;
- De promouvoir les métiers et les emplois du secteur et en faciliter l'accès aux demandeurs d'emploi, notamment les demandeurs les plus éloignés de l'emploi, en favorisant davantage de diversité et d'insertion.
- D'inscrire ce partenariat dans le contexte de transition écologique et énergétique qui impacte fortement l'emploi et les formations de ce secteur.

La présente convention fixe également un cadre au déploiement d'actions territorialisées. Ces actions seront mises en place de façon concertée dans les territoires en tenant compte des besoins spécifiques des entreprises et des spécificités du marché du travail de chacun d'entre eux.

Dans ce cadre, France Travail, l'UNML et CHEOPS tout en conservant leurs compétences et leurs missions auront pour objectif de renforcer leur coopération et la coordination des actions menées au bénéfice de ce secteur suivant des organisations propres à chaque territoire

## **AXES DE PARTENARIAT**

La Fédération Régionale des Travaux Publics et le Réseau pour l'emploi s'accordent sur 4 axes principaux de partenariat visant à agir ensemble sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises adhérentes de la Fédération Régionale des Travaux Publics.

Ces axes de partenariat se concrétisent par l'élaboration conjointe d'actions mises en œuvre opérationnellement au niveau des territoires :

1. Veiller au maintien et à la qualité de la synergie entre les réseaux
2. Promouvoir et améliorer l'attractivité des métiers des travaux publics
3. Accompagner le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et faciliter les recrutements au sein de la filière
4. Favoriser l'inclusion des publics demandeurs d'emploi rencontrant des freins à l'accès au marché du travail

### **1. Veiller au maintien et à la qualité de la synergie entre les réseaux**

Le Réseau pour l'emploi et la Fédération Régionale des Travaux Publics ont identifié et mettent en relation des référents régionaux dans leurs réseaux pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention. Ils conviennent de la mise à jour régulière de ces informations.

Le Réseau pour l'emploi s'engage à :

- Organiser un webinaire de présentation de la convention partenariale à ses référents régionaux et sectoriels afin de partager les nouvelles modalités du partenariat avec la Fédération Régionale des Travaux Publics ainsi que les besoins de recrutement et de maintien dans l'emploi des publics bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) de ses adhérents à l'échelle des territoires ;
- Organiser des webinaires auprès des référents régionaux et les adhérents de la Fédération Régionale des Travaux Publics afin de présenter son offre de services, encourager les actions déclinées dans les territoires et de partager les bonnes pratiques ;
- Mettre à disposition de la Fédération Régionale des Travaux Publics et ses adhérents l'information sur le marché de l'emploi dans la filière et les métiers du secteur : base Data emploi, enquête Besoins de Main-d'œuvre annuelle, mise à jour des données statistiques ...

La Fédération Régionale des Travaux Publics s'engage à :

- Partager avec le Réseau pour l'emploi toutes données statistiques, études sectorielles ou prospectives portant sur les enjeux et besoins prévisionnels de recrutement de la filière à la maille des territoires ;
- Informer le Réseau pour l'emploi des évolutions relatives au contexte économique et social du secteur et en faciliter la compréhension du réseau via l'organisation de webinaires ou par tout autre moyen ;
- Faciliter l'acculturation des correspondants régionaux Bâtiment et Travaux Publics et des conseillers du Réseau pour l'emploi aux métiers du secteur en organisant des sessions de sensibilisation et en incitant ses entreprises adhérentes à les accueillir en immersion, lors de journées Portes ouvertes ou lors de visites d'entreprises ;
- Relayer auprès de ses adhérents, les informations relatives à l'offre de service du Réseau pour l'emploi.

## **2. Promouvoir et améliorer l'attractivité des métiers des travaux publics**

Des actions seront mises en œuvre afin d'inciter les entreprises du secteur à informer, accueillir et faciliter la découverte des métiers par des demandeurs d'emploi.

Dans cet objectif, la Fédération Régionale des Travaux Publics s'engage à :

- Participer, et inviter ses adhérents à participer à la co-animation de réunions d'information, d'ateliers de découverte et de promotion des métiers, d'actions organisés par le Réseau pour l'emploi ;
- Inciter ses adhérents à participer aux événements organisés lors de journées et semaines thématiques nationales ou régionales : Duoday, le mois du BTP, la semaine des Missions Locales ...
- Inciter ses entreprises adhérentes à organiser des Portes ouvertes et des visites d'entreprises à destination des demandeurs d'emploi ;
- Faciliter les immersions des demandeurs d'emploi au sein des entreprises adhérentes de La Fédération Régionale des Travaux Publics pour faire découvrir les métiers du secteur, valider des projets professionnels ou tester des candidats lors de recrutements. Cette action visera aussi à promouvoir le recours au site « Immersion facilitée » afin de permettre aux entreprises de se positionner comme entreprises accueillantes en publiant leur capacité à accueillir des personnes en recherche d'emploi et simplifier la réalisation de ces périodes (dématérialisation du processus) ;
- Communiquer tout support de communication et d'information sur les métiers du secteur au réseau pour l'emploi (fiche métiers, infographie, vidéos métiers, fiches formations, ...)
- Inviter le Réseau pour l'emploi à participer à des événements, salons professionnels ou actions organisés par la Fédération Régionale des Travaux Publics visant à promouvoir les métiers et à répondre aux besoins de recrutement du secteur.

Le Réseau pour l'emploi s'engage à :

- Promouvoir les métiers des travaux publics auprès des demandeurs d'emploi lors de l'organisation de réunions d'informations collectives, d'ateliers de découverte des métiers et par une communication à travers ses différents moyens de communication externe en s'appuyant au besoin sur les différents supports fournis par la Fédération Régionale des Travaux Publics ;

- Assurer une promotion des évènements organisés par la Fédération Régionale des Travaux Publics en matière d'emploi, de recrutement et de maintien dans l'emploi.

### **3. Accompagner le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et faciliter les recrutements au sein de la filière.**

Cette action vise à renforcer la connaissance et la mobilisation de l'offre de service du Réseau pour l'emploi afin de répondre aux besoins de recrutement, d'évolution des compétences ainsi qu'aux transitions professionnelles du secteur. Une attention particulière sera portée sur l'impact des dispositions écologiques, énergétiques et numériques sur les métiers du secteur.

La Fédération Régionale des Travaux Publics s'engage à :

- Faire connaître au plus tôt les besoins en recrutement de ses adhérents auprès des acteurs du Réseau pour l'emploi et à les qualifier par métiers en nombre et département, pour anticiper et optimiser la mobilisation des services d'aides au recrutement.
- Inciter ses adhérents à déposer les offres d'emploi sur le site [www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr) afin de faciliter la transparence du marché du travail.
- Informer ses adhérents sur les services apportés par la plateforme régionale « TEAM RH » pour les TPE, PME.
- Assurer la promotion de l'offre de services du Réseau pour l'emploi auprès de ses adhérents, notamment les dispositifs d'immersion, et de formation préalable à un recrutement et de maintien dans l'emploi.
- Dans la logique de prévention des ruptures des contrats en alternance ou dans l'entrée en emploi, inciter les entreprises à faire remonter l'information des risques de rupture aux membres du Réseau pour l'emploi.
- Inciter ses adhérents à participer à des opérations de recrutement dédiées (job dating) ainsi qu'à des événements permettant de « recruter autrement »

Le Réseau pour l'emploi s'engage à :

- Présenter aux référents et adhérents de la Fédération Régionale des Travaux Publics leur offre de services (immersion, détection de potentiel, actions de formation

préalables au recrutement, maintien en emploi...) et les outils associés (immersion facilitée, ...), notamment par le moyen de webinaires ;

- Faciliter la réalisation d’immersions (PMSMP) de demandeurs d’emploi dans les entreprises du secteur et ainsi permettre à celles-ci de faire découvrir leurs métiers ou d’initier un recrutement, et aux demandeurs d’emploi de confirmer leur projet professionnel ;
- Informer les adhérents de la Fédération Régionale des Travaux Publics sur les dispositifs d’adaptation au poste (Préparation opérationnelle à l’emploi) et sur les différentes modalités de formation (notamment action de formation en situation de travail AFEST) et leur mise en œuvre afin d’accompagner de nouveaux publics vers l’ensemble des métiers du secteur ;
- Promouvoir les actions de formation issues du Plan Régional de Formation ainsi que les dispositifs préparant l’entrée en formation (prépa-compétences) ou l’entrée dans l’emploi (POEC) afin de favoriser la qualification et l’accès aux métiers du secteur aux demandeurs les plus éloignés de l’emploi. Dans cet objectif, le Réseau pour l’Emploi agira également en coordination avec l’OPCO de la Construction et le CCCA BTP, outil d’accompagnement des branches professionnelles du Bâtiment et des Travaux publics en matière de politique formation ;
- Favoriser l’organisation d’événements de recrutement associant la Fédération Régionale des Travaux Publics, ses adhérents et assurer la mise en visibilité de ces manifestations ;
- Faciliter la mobilisation des représentants du dispositif « Transitions collectives » afin de favoriser la mise en réseau des entreprises des secteurs confrontés aux mutations et les entreprises de Travaux Publics qui ont des besoins de recrutement ;
- Présenter aux adhérents de la Fédération Régionale des Travaux Publics toute aide et mesure permettant de favoriser les recrutements en agissant sur les freins périphériques à l’emploi (aides à la mobilité et au logement, permis de conduire, site Mes aides).

#### **4. Favoriser l’inclusion des publics demandeurs d’emploi dans ce secteur**

Le Réseau pour l’emploi et la Fédération Régionale des Travaux Publics s’engagent dans la valorisation d’une démarche inclusive par la sensibilisation et l’accompagnement des adhérents :

- à recruter des publics rencontrant des freins à l’accès au marché du travail notamment :

- Les jeunes en recherche d'emploi
  - Les demandeurs d'emploi de longue durée
  - Les bénéficiaires du RSA
  - Les séniors
  - Les personnes en situation de handicap
  - Les personnes résidentes en QPV
  - Les étrangers primo-arrivants
  - les personnes sous-main de justice
- à élargir le sourcing de candidatures en favorisant l'accès à l'emploi et la formation aux publics issus de la mixité et de la diversité de parcours (femmes, séniors, personnes en transition professionnelle, DELD, ...)
- à développer les collaborations dans les territoires avec le club « Les entreprises s'engagent ». La Fédération Régionale des Travaux Publics invitera ses entreprises adhérentes à intégrer localement ce réseau pour mener des actions en faveur de l'insertion durable dans l'emploi.

## **MISE EN ŒUVRE**

### **1. Durée**

Le présent accord-cadre prend effet à sa date de signature pour une durée de 3 ans.

### **2. Pilotage et suivi**

France Travail, l'ARML et CHEOPS Occitanie et la Fédération Régionale des Travaux Publics inciteront leurs référents territoriaux à développer des partenariats opérationnels afin de mettre en œuvre, au regard du diagnostic territorial, une collaboration active au service du recrutement dans la filière et du placement des demandeurs d'emploi.

La Fédération Régionale des Travaux Publics et le Réseau pour l'emploi réuniront semestriellement un Comité de pilotage (COFIL) régional, composé de représentants de chaque partie signataire du présent accord. Ils pourront s'adjoindre autant que de besoin des expertises ad hoc utiles afin de suivre les engagements.

Le 1<sup>er</sup> COFIL fixera la feuille de route commune aux signataires en fixant, en lien avec les 4 axes, les actions à mettre en œuvre en fonction des publics, des zones territoriales ... prévus dans l'accord cadre.

Chaque semestre, le COPIL fera le suivi des actions prévues dans cet accord après avoir collecté les informations utiles auprès de leurs réseaux respectifs.

Le COPIL posera, à échéance, les modalités de la reconduction de l'accord après un bilan global.

### 3. Communication

La Fédération Régionale des Travaux Publics et le Réseau pour l'emploi informent leurs réseaux respectifs des dispositions du présent accord.

Les parties conviennent par ailleurs de mettre en place des actions de communication partagées pour valoriser leur coopération dans leurs supports respectifs d'information à destination des entreprises et des publics cible.

Elles veillent à s'informer mutuellement des événements de portée régionale et départementale.

Elles s'assurent d'afficher conjointement les logos sur les actions communes, d'intégrer l'autre partenaire dans tout support de communication relatif aux actions réalisées dans le cadre du présent accord.

### 4. Gestion des données

Chaque partie est responsable, chacune pour son propre usage, des données à caractère personnel qu'elle recueille au cours de l'exécution du présent contrat conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 ("RGPD"). Les coordonnées des contacts de chaque partie figurant, au jour de la signature du présent contrat, sont conservées dans le système d'information de chaque partie pour les besoins du présent partenariat et pendant la durée du contrat.

Elles sont hébergées dans un pays de l'Union Européenne ou auprès d'un prestataire ayant accepté contractuellement les exigences de l'article 28 du RGPD.

Chaque partie prend les dispositions qui lui incombent, afin notamment d'assurer l'information des personnes concernées en application des articles 12, 13 et 14 du RGPD ainsi que l'exercice de leurs droits en application des articles 15 et suivants du RGPD, permettant qu'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données puisse être exercé et traité dans un délai inférieur à 30 jours par courrier ou email adressé directement aux personnes concernées. Les parties s'assurent également que les violations de données sont traitées dans les conditions prévues par les articles 33 et 43 du RGPD.

### 5. Modalités de révision et de résiliation

Toute modification de l'accord fera l'objet d'un avenant entre les quatre parties.

L'accord peut être résilié, à la demande de l'une ou l'autre des parties, par un courrier adressé en lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception de cette décision par l'autre partie.

Fait en quatre exemplaires originaux, remis à chacune des parties.

Toulouse, le 20 octobre 2025

**Pour La Fédération Régionale des  
Travaux Publics Occitanie**

Frédéric Charmasson, Président

**Pour la Fédération Régionale des  
Travaux Publics Occitanie,**

Julie Fabre, Présidente de la Commission  
Emploi Formation

**Pour France Travail Occitanie**

Karine Meininger, Directrice régionale

**Pour l'Association Régionale des  
Missions Locales**

Sabine Geil-Gomez  
PO/ François Rio, Président

**Pour Cheops Occitanie, le réseau des  
Cap emploi**

Jean-Jacques Favre, Président

